

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL
DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

RAPPORT SOMMAIRE

TABLE RONDE SUR LA TRANSITION
DE L'ASSISTANCE SOCIALE AU TRAVAIL

les 7 et 8 juin 2002, Ottawa-Hull

HIVER 2002-03

Canada 

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au

Conseil national du bien-être social
112, rue Kent, 9^e étage
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Téléphone : (613) 957-2961
Télécopieur : (613) 957-0680
Courriel : ncw@magi.com
Site web : www.ncwenbes.net

Also available in English under the title:
Summary Report
National Council Of Welfare's
Welfare-To-Work Roundtable, June 7 & 8, 2002, Ottawa-Hull

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS	1
RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS (JOUR 1)	3
PROJET D'AUTOSUFFISANCE.....	3
DÉBOUCHÉS D'EMPLOIS 2000	4
ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION	6
PROJET « \$AVOIR EN BANQUE »	7
ACCÈS AUX PRESTATIONS DE MATERNITÉ ET AUX PRESTATIONS PARENTALES	8
GARDE D'ENFANTS	10
RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS ET DES DISCUSSIONS (JOUR 2).....	13
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	19

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS

Ces dernières années, l'administration de l'assistance sociale a subi bien des changements. Afin d'inciter les gens à trouver un emploi, les gouvernements ont multiplié les mesures de pression – la carotte aussi bien que le bâton. En 1995, le gouvernement fédéral a remplacé le Régime d'assistance publique du Canada par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Depuis, les provinces et les territoires peuvent exiger de conditions de formation ou de travail en contrepartie des prestations d'assistance sociale. Beaucoup ont resserré les critères d'admissibilité et réduit le montant des prestations. En même temps, d'autres changements ont intensifié les pressions exercées sur les prestataires, par exemple : des conditions plus strictes pour avoir droit au programme fédéral d'assurance-emploi; la création d'un régime de prestations pour enfants; et la mise en place de nombreux projets pilotes visant à trouver des solutions de rechange pour aider les gens à quitter l'assistance sociale.

Le Conseil national du bien-être social se préoccupait de voir stagner les montants déjà minimes des prestations d'assistance sociale. Il notait avec inquiétude que, malgré plusieurs années de forte croissance économique, les taux de pauvreté demeuraient élevés, en particulier chez les enfants et la population en âge de travailler. Les membres du Conseil s'intéressaient aux diverses dimensions de la pauvreté – pas seulement au revenu – et tenaient à entendre les personnes touchées par les récents changements.

Le Conseil agit à titre d'organisme consultatif de la ministre de Développement des ressources humaines Canada. Par conséquent, il a mis l'accent sur les domaines où le gouvernement fédéral joue un rôle et sur les enjeux de portée nationale. Ces domaines concernent les priorités gouvernementales établies, par exemple : promouvoir un « plan d'action sur le perfectionnement et l'apprentissage »; et réduire la pauvreté chez les familles et les enfants.

Le Conseil a organisé la Table ronde sur la transition de l'assistance sociale au travail¹ pour se familiariser davantage avec les programmes en place et les possibilités qu'ils offrent dans l'avenir. Il voulait aussi mieux comprendre ce que cela signifie de vivre dans la pauvreté au Canada pour, en fin de compte, être mieux en mesure de conseiller la ministre.

La première journée de la Table ronde a été consacrée à six présentations. Le Conseil a choisi le Projet d'autosuffisance en raison de l'accent novateur qu'il met sur les chefs de familles monoparentales. On le sait, les femmes chefs de familles monoparentales font face à des taux de pauvreté élevés qui ont peu changé en 30 ans. Depuis quelques années, elles sont confrontées à des situations qui réduisent leur participation au marché du travail. Débouchés d'emplois 2000 est un bon exemple d'une approche communautaire, innovatrice et globale, pour réduire la pauvreté. Ce

¹ Nous utilisons l'expression « transition de l'assistance sociale au travail » qui est courante et bien comprise. Le Conseil reconnaît toutefois qu'elle pose certains problèmes. Les chefs de familles monoparentales qui reçoivent de l'assistance sociale doivent vivre avec plusieurs milliers de dollars de moins que le seuil de la pauvreté. En réalité, ces personnes travaillent déjà – et très dur – pour élever leurs enfants. Quand on parle d'offrir des « stimulants à l'emploi », cela donne parfois l'impression que les personnes qui doivent vivre de l'assistance sociale ne veulent pas travailler. En fait, elles veulent plus que tout subvenir elles-mêmes à leurs besoins par un emploi. Elles font cependant face à d'énormes obstacles dont certains d'ordre structurel, par exemple des salaires peu élevés.

programme fait notamment participer des personnes à faible revenu à la conception et à la mise en œuvre des débouchés.

Vu le rôle crucial des études et de la formation dans une économie du savoir, une présentation a traité des obstacles qui empêchent les personnes à faible revenu d'avoir accès à la formation et à l'éducation aux adultes. Il a aussi été question de « \$avoir en banque », un nouveau projet pilote qui a pour but d'aider les Canadiens et Canadiennes à faible revenu à épargner pour faire des études.

Les adultes qui ont des enfants doivent relever le défi de devenir « compétents », de trouver un emploi et de répondre aux nombreuses exigences du travail. Il leur faut cependant aussi jongler avec les soins et l'éducation des enfants. Reconnaisant cette réalité, le Conseil a mis l'accent sur deux mesures importantes de conciliation travail-famille : les prestations de maternité et la garde d'enfants.

La seconde journée de la Table ronde a été consacrée à des discussions avec des personnes qui avaient participé aux programmes décrits la veille ou vécu les situations exposées. Nous savions qu'elles nous feraient part d'expériences intimes dont certaines très pénibles; nous avons donc tout mis en œuvre pour favoriser le plus possible des échanges ouverts, honnêtes et respectueux. Afin de protéger leur anonymat et leur vie privée, nous ne donnons pas leurs noms. De plus, aucun membre du personnel affecté au financement, à la conception ou à la mise en œuvre des programmes n'a assisté aux discussions du second jour.

Le présent rapport sommaire peut difficilement transmettre toute la richesse des échanges qui ont eu lieu durant la Table ronde. Nous espérons néanmoins qu'il reproduit certains des faits saillants. Les commentaires de chacune des personnes participantes ont été très positifs. Le Conseil les remercie toutes très sincèrement.

RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS (JOUR 1)

PROJET D'AUTOSUFFISANCE

John Greenwood, de la Société de Recherche Sociale Appliquée, a décrit ce projet pilote que finance DRHC afin de vérifier l'efficacité d'une nouvelle politique. Cette politique encourage les prestataires de l'assistance sociale à travailler pour atteindre l'indépendance financière tout en leur assurant un revenu suffisant pour faire vivre leurs familles. Autrement dit, on tente de répondre à la question : « Qu'arriverait-il si les emplois étaient vraiment plus payants que l'assistance sociale? »

Le Projet s'adressait aux chefs de familles monoparentales qui recevaient des prestations d'assistance sociale depuis longtemps, mais acceptaient de se retirer du régime pour occuper un emploi à temps plein. Ces personnes avaient alors droit à un supplément de revenu pendant un maximum de trois ans. Le supplément mensuel était calculé de manière à représenter la moitié de l'écart entre le salaire gagné et un montant de référence. Il doublait donc la somme tirée d'un emploi au salaire minimum ou de l'assistance sociale. Pour chaque dollar de plus gagné, les prestations étaient réduites de seulement 50 cents. Les personnes participantes pouvaient donc profiter de hausses de salaires et de promotions au fil du temps. Certaines ont même bénéficié de services supplémentaires pour les aider à trouver un emploi et à le garder.

Lancé en 1992, le Projet d'autosuffisance touche maintenant plus de 9 000 familles en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Durant la période de planification et de mise en œuvre, beaucoup de données qualitatives et quantitatives ont été recueillies. À l'aide d'une méthode d'assignation au hasard, la moitié des prestataires ont été choisis pour participer au Projet et l'autre moitié pour servir de groupe de contrôle. Environ le tiers des prestataires approchés ont accepté le supplément et trouvé un emploi à temps plein.

M. Greenwood a tiré trois grandes leçons du Projet :

- Premièrement, un programme de supplément du revenu bien conçu peut aider à lutter contre la pauvreté.
- Deuxièmement, le Projet a eu d'autres effets en plus de ceux qui étaient attendus.
- Troisièmement, les encouragements financiers ne sont pas la seule solution, mais ils sont un « outil » de plus pour favoriser l'emploi, augmenter les salaires et les revenus, et réduire la pauvreté.

La société y a aussi trouvé son compte : le Projet d'autosuffisance a coûté moins cher que les prestations d'assistance sociale qui auraient été sinon versées aux personnes participantes.

Voici quelques-uns des résultats les plus significatifs du Projet :

- Le taux d'emploi à temps plein a doublé dans les 18 premiers mois. Les personnes participantes ont atteint, en une seule année, un taux d'emploi qu'elles auraient mis quatre ou cinq ans à atteindre sans le Projet.
- Les effets positifs sur l'emploi à temps plein ont duré pendant quatre ans et la réduction des prestations d'assistance sociale a continué pendant cinq ans. Huit mois après avoir cessé de

participer au Projet, 70 pour cent des personnes qui ne recevaient plus le supplément de revenu avaient encore un emploi à temps plein.

- Pour les personnes qui ont trouvé et gardé un emploi grâce au Projet, les effets ont été encore plus importants et durables. Ceci laisse supposer que ce facteur a pu les aider à trouver un emploi plus stable.
- Après trois ans, le Projet a réduit de 10 pour cent la proportion de familles vivant sous les seuils de faible revenu.
- Les enfants d'âge scolaire vivant dans les familles qui ont participé au Projet avaient tendance à mieux réussir à l'école et à améliorer leurs aptitudes cognitives. Ces effets ont persisté même quand les parents ne recevaient plus le supplément de revenu. Ceci laisse supposer qu'une augmentation temporaire du revenu peut avoir des effets à long terme sur les enfants.
- Certaines constatations font entrevoir la nécessité d'étudier davantage quelques questions, par exemple : les problèmes des jeunes adolescents; l'instabilité des services de garde d'enfants pour certaines personnes; la participation limitée en raison des responsabilités familiales, de l'invalidité et de l'incapacité de trouver un emploi.
- Les économies pour la société ont été de 2 600 \$ par personne ayant participé au Projet.

En aidant les personnes participantes à chercher un emploi, on a obtenu de meilleurs résultats. Il semble donc probable que d'autres mesures de soutien à l'emploi pourraient faciliter la transition vers le marché du travail. Selon M. Greenwood, les seuls indicateurs fiables pour prévoir le succès des personnes participant au Projet d'autosuffisance étaient les antécédents de travail récents et non l'âge des enfants ou d'autres facteurs prévisibles.

DÉBOUCHÉS D'EMPLOIS 2000

Tim Fox, de Débouchés d'emplois 2000, et Eric Levitan-Reid, du Caledon Institute of Social Policy, ont parlé de ce programme multisectoriel visant à prévenir et à réduire la pauvreté dans la région de Waterloo. Le programme DE2000 est parrainé par la Community Opportunities Development Association (CODA) de Lutherwood. Il compte sur les fonds d'organismes de bienfaisance et les dons de particuliers (1,17 million de dollars). Il reçoit en outre du financement de DRHC (1,1 million de dollars). L'institut Caledon assume les volets recherche, évaluation et diffusion du programme.

Le programme DE2000 a été mis sur pied pour offrir un réseau d'action et de changement. En fait, il s'agit d'une alliance entre des partisans et des partenaires actifs qui veulent atteindre un but commun. Cette relation n'est pas simple à comprendre, mais elle est très efficace.

Dès le début, la CODA de Lutherwood savait qu'à titre de prestataire de services directs, elle devrait se limiter à une expansion minimale. Elle réussissait relativement bien à réintégrer les gens sur le marché du travail, mais pas nécessairement à les faire sortir de la pauvreté. Le programme DE2000 venait donc changer les façons de faire. Au lieu d'offrir des services directs, on voulait faciliter la collaboration entre plusieurs intervenants. Les buts du programme étaient : aider 2 000 ménages à sortir de la pauvreté avant la fin de l'an 2000; trouver les façons les plus pratiques d'y arriver;

renforcer les moyens d'action communautaires pour combattre la pauvreté de façon continue; et partager avec d'autres les leçons apprises et les succès remportés.

Les partenaires – 41 organismes à but non lucratif, 40 entreprises et tous les paliers de gouvernement – ont lancé ou maintenu 49 projets. À la fin de l'an 2000, 1 636 personnes avaient participé au programme DE2000. Une réalisation importante a été une table ronde sur le leadership à laquelle ont pris part des personnes à faible revenu pour contribuer à la conception des projets. Rapidement, on a délaissé la notion de la pauvreté axée sur le revenu. On a plutôt adopté un concept tenant compte de multiples facteurs, par exemple le logement et les réseaux de soutien, et du contexte social global.

Les projets menés couvraient toute une gamme de mesures d'aide à l'emploi, par exemple : counselling; services de présentation à des employeurs; courtage pour les petits salariés; formation sur mesure; accès à l'informatique; et mesures de soutien comme le transport et la garde d'enfants. Ils mettaient aussi l'accent sur divers types d'emplois et sur l'acquisition de biens financiers. Ainsi, des mères chefs de familles monoparentales pouvaient recevoir trois dollars pour chaque dollar économisé pendant un an, ce qui leur paraissait trop beau pour être vrai. Un projet aidait les personnes âgées à obtenir le Supplément de revenu garanti; un autre misait sur la prévention pour empêcher les jeunes de tomber dans la pauvreté.

Voici les principales constatations et leçons tirées du programme Débouchés d'emplois 2000 :

- Il a permis de mieux comprendre l'ampleur du défi que posent les interactions complexes entre différentes situations personnelles et le contexte social, économique et politique. Il a attiré l'attention sur la pauvreté et aidé à en saisir les diverses dimensions. Il a mobilisé beaucoup de personnes et les a soutenues pour qu'elles se bâtissent du capital social.
- Il a souligné l'importance d'avoir des biens (personnels, sociaux, matériels et financiers). Il a montré la nécessité d'offrir aux personnes à faible revenu l'occasion d'aider à trouver des solutions pour répondre à leurs besoins.
- Il a donné des résultats : 486 personnes ont trouvé de nouveaux ou de meilleurs emplois; 151 ont reçu de la formation ou poursuivi des études; 79 ont lancé une petite entreprise; 60 autres ont développé des habiletés et des réseaux; 44 pour cent des personnes participantes ont vu leur revenu personnel augmenter; 47 pour cent ont amélioré le revenu de leur ménage; et 23 pour cent ont complété ou remplacé le revenu provenant de l'État par leur revenu d'emploi.

En 2002, on prévoit un plus grand projet de communautés dynamiques que coordonneraient Tamarack (un institut pour la mobilisation communautaire) et l'institut Caledon. Il sera financé par la Fondation J. W. McConnell. Son objectif : élargir et lier jusqu'à 15 communautés pour élaborer d'autres stratégies, partager les leçons et réduire la pauvreté de 5 000 personnes et plus. On a demandé des fonds à DRHC dans le cadre de l'Initiative du secteur bénévole. Pour le Conseil national du bien-être social, l'importance du projet tient au fait que la recherche et les échanges comportent un volet sur les politiques.

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION

Parmi les principaux facteurs qui empêchent les gens de sortir de la pauvreté, il y a les obstacles qui limitent l'accès à la formation et à l'éducation des adultes. Leroy O. Stone, de Statistique Canada, a présenté un document préparé avec des collègues de l'Université de Montréal comme première étape d'un projet de recherche pour le Conseil national du bien-être social.

Le document concerne les mesures annoncées dans le cadre du Plan d'action en matière de compétences et d'apprentissage. Le gouvernement fédéral compte ainsi : rendre les études postsecondaires plus accessibles, au plan financier, pour les personnes à faible revenu; encourager les travailleurs à revenu faible et moyen à participer à des activités éducatives; et encourager les travailleurs à « apprendre tout en gagnant de l'argent ». Dans une économie du savoir, on craint de voir les personnes peu qualifiées quitter le marché du travail puis devenir marginalisées et exclues. On a également des preuves que les programmes susceptibles d'aider ces personnes sont sous-utilisés.

Actuellement, les connaissances sur le sujet sont limitées. Un rapport de Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, publié en 2001, fournit néanmoins certaines informations. Il s'agit d'un sondage sur l'éducation des adultes et la formation mené en 1998. (À noter qu'il concernait l'ensemble de la population canadienne, tandis que la recherche de M. Stone pour le Conseil portait sur les habitudes des personnes à faible revenu.) M. Stone a d'abord décrit la différence entre les deux concepts : « l'éducation des adultes » vise à améliorer ou à modifier les études initiales sans restriction quant au but de l'éducation; la « formation » vise à acquérir des compétences en vue d'accomplir un travail particulier. On ne fait toutefois pas cette distinction dans les questions de sondage depuis 1990, ce qui limite l'information obtenue.

Selon les répondants au sondage canadien qui désiraient suivre une formation mais faisaient face à des obstacles, le manque d'argent n'est pas le plus grave problème mais bien le manque de temps. La réponse la plus souvent mentionnée était « trop occupé à travailler ». Des heures et des endroits peu pratiques faisaient aussi partie des obstacles importants. Les dépenses posaient davantage un problème aux femmes qu'aux hommes. La plus grande différence entre les deux sexes était cependant les obligations familiales (15 pour cent des hommes mentionnent cet obstacle comparativement à 26 pour cent des femmes). Le sondage révèle également que le revenu est un facteur important dans la formation parrainée par l'employeur. Seulement 10,5 pour cent des employés gagnant 15 000 \$ ou moins suivaient un cours ou un programme de formation en 1997. Ce résultat est bien loin des 41,6 pour cent pour les personnes ayant un revenu de 50 000 \$ et plus.

Des comparaisons entre divers pays révèlent que le manque de temps est un obstacle important. C'est le cas du Canada, qui vient au quatrième rang des pays étudiés : 51,4 pour cent des répondants ont mentionné cette raison. Les États-Unis suivaient de près derrière, alors que le Royaume-Uni et le Danemark se retrouvaient au bas de la liste avec un peu plus de 30 pour cent. Par rapport aux obstacles financiers, le Canada et le Royaume-Uni se situaient au milieu du groupe (environ 24 pour cent des répondants), tandis que le Danemark avait un taux peu élevé. Ces obstacles étaient particulièrement marqués aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande (34 pour cent).

Selon les sondages de 1998 et des années antérieures, les adultes moins scolarisés et peu spécialisés sont les moins susceptibles de poursuivre des études ou une formation. De plus, cette tendance ne semble pas avoir diminué au fil des ans. Des recherches effectuées en Australie, aux

États-Unis et en Suède arrivent à des conclusions similaires – les personnes qui ont le plus besoin des programmes y participent le moins. En 1997, au Canada, 48 pour cent des diplômés universitaires ont suivi de la formation ou des cours d'éducation pour adultes. C'était le cas pour seulement 10,9 pour cent des titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins.

Quand une personne gagne un faible salaire et a fait peu d'études, elle a beaucoup de difficulté à avoir accès aux possibilités de perfectionnement. La situation se complique encore plus pour les personnes qui ont peu de temps libre à cause de responsabilités familiales ou de longues heures de travail. C'est aussi le cas de celles qui ont des emplois atypiques (par exemple à temps partiel), occupent plusieurs emplois ou travaillent à contrat. Il faut donc repenser le contenu des cours, les horaires de formation peu flexibles, les lieux et les techniques d'enseignement. Il faut aussi combattre l'idée selon laquelle les personnes à faible revenu ou peu spécialisées ne sont pas intéressées à apprendre. L'accès à la formation et à l'éducation des adultes est particulièrement important pour les prestataires de l'assurance-emploi ou de l'assistance sociale.

PROJET « SAVOIR EN BANQUE »

Selon Jennifer Robson-Haddow et Karen Kerk, les gouvernements investissent beaucoup dans l'acquisition de biens – mais surtout pour les personnes de revenu moyen à élevé. Au Canada, par exemple, les déductions d'impôt pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) récompensent les gens qui épargnent pour leur retraite. Les REÉR peuvent maintenant aussi servir à acheter une maison. Ils profitent toutefois surtout aux personnes à revenu élevé. Le projet « Savoir en banque » considère que l'acquisition de biens est aussi importante pour les personnes à faible revenu comme complément au soutien du revenu.

Le groupe SEDI est un organisme à but non lucratif qui met à l'essai de nouvelles approches pour réduire la pauvreté au Canada depuis 15 ans. En juin 2000, il a lancé un projet d'acquisition de biens pour les gens à faible revenu sur le modèle d'initiatives américaines. Des chiffres ont montré le besoin d'un tel projet au Canada : 16 pour cent des jeunes couples ayant des enfants n'avaient pas d'actif net; et le taux d'endettement des gens à faible revenu était deux fois plus élevé que le taux national. De 1994 à 1999, le patrimoine net des familles les plus pauvres n'avait pas augmenté, mais celui du 20 pour cent des familles les plus riches avait grimpé de 39 pour cent.

L'acquisition de biens permet d'avoir un coussin en cas de perte de revenu, d'obtenir de nouveaux revenus et de planifier à plus long terme. Aux États-Unis, on a créé des comptes de développement individuel pour aider les gens à économiser en vue de buts précis tels que l'éducation ou le logement. Des bailleurs de fonds leur versent ensuite un montant équivalent aux économies réalisées. Selon l'expérience faite aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni (deux nouveaux programmes nationaux), les personnes à faible revenu qui ont un tel compte arrivent à économiser. Quand on leur donne de l'information sur la gestion financière, leurs chances d'économiser augmentent. Cependant, les frais de fonctionnement de projets du genre sont relativement élevés.

Le projet Savoir en banque a été lancé au Canada à la suite d'une consultation dirigée par le groupe SEDI. Développement des ressources humaines Canada a accordé 35 millions de dollars sur une période de huit à neuf ans. La Société de Recherche Sociale Appliquée supervise la conception et l'évaluation du processus de recherche. Le projet mettra à contribution 10 organismes

communautaires, la Banque Royale et près de 5 000 Canadiens et Canadiennes à faible revenu dans 10 communautés. Les villes de Halifax, de Toronto et de Vancouver ont été choisies au hasard comme sites pilotes. Pour chaque dollar économisé pour des études, de la formation ou le démarrage d'une micro-entreprise, on versera 3 \$ dans le compte des personnes participantes. Celles-ci peuvent épargner, en trois ans, un minimum de 120 \$ et un maximum de 1 500 \$. Elles recevront donc des sommes de contrepartie allant de 360 \$ à 4 500 \$. Avant d'avoir le droit de retirer les sommes reçues, elles doivent faire au moins 12 dépôts mensuels. Pour pouvoir participer au projet, il faut respecter les seuils fixés pour le revenu annuel ou les actifs. Une mini-étude de cas est en cours avec 225 prestataires d'assistance sociale dans les trois sites choisis au hasard. Dans sept autres sites au pays, on met à l'essai des innovations comme différentes sommes de contrepartie, différentes périodes d'épargne et des services plus poussés.

La période totale d'épargne pour le projet va de juin 2001 à mai 2006; les évaluations et le suivi auront lieu jusqu'en mai 2009. Le groupe SEDI espère voir ouvrir 3 675 nouveaux comptes en cinq ans. Il estime que les économies personnelles pourraient atteindre 4,5 millions de dollars et les fonds publics de contrepartie, 15,5 millions.

En mars 2002, 500 détenteurs de comptes étaient inscrits au projet. La plupart étaient des femmes; 44 pour cent recevaient des prestations d'assistance sociale; 8 pour cent recevaient des prestations d'assurance-emploi; 13 pour cent possédaient une maison; 2 pour cent avaient des REÉR; et 74 pour cent avaient fait des études postsecondaires partielles. Comme le premier mandat de DRHC concerne la population active, le ministère a limité le nombre de prestataires de l'assistance sociale. Ces derniers se sont toutefois rapidement présentés en grand nombre, notamment parce qu'ils sont prêts à affronter la « course à obstacles » des programmes gouvernementaux. Le groupe SEDI a dû travailler avec les gouvernements provinciaux pour faire exempter les prestataires de l'assistance sociale des conditions d'actif fixées. La Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba ont assoupli certaines règles. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Québec n'ont permis aucune exemption, de sorte que seules de petites économies sont autorisées. Quand les personnes participantes dans ces provinces retirent leurs économies, par exemple pour suivre un cours de brève durée, elles doivent ensuite repartir à zéro.

Comme pour les autres projets, il a été question du contexte plus général. L'acquisition de biens et la formation en gestion financière posent un problème : le manque d'intérêt des banques et des autres institutions financières à donner des services aux personnes à faible revenu. Le contenu et l'horaire des cours doivent aussi être adaptés. Pour favoriser la poursuite des études ou de la formation et le démarrage d'une micro-entreprise, il faut offrir d'autres mesures de soutien comme du transport et des services de garde d'enfants.

ACCÈS AUX PRESTATIONS DE MATERNITÉ ET AUX PRESTATIONS PARENTALES

Richard Shillington, un consultant en matière de politiques sociales, a présenté les résultats de recherches sur l'accès aux prestations de maternité menées avec des fonds de Condition féminine Canada. Il a décrit les nombreuses mesures qui accordent un soutien pour la maternité et l'éducation des enfants mais ne sont pas bien intégrées. Le congé de maternité – soit la permission de quitter son

emploi sans risquer de le perdre – relève des provinces et des territoires, comme d'ailleurs le congé pour les pères. Ces deux types de congé varient d'une province à l'autre.

Il existe des programmes de soutien pour la garde d'enfants. Toutefois, le nombre de places de garderie subventionnées et les règles d'admissibilité varient beaucoup. La déduction pour frais de garde d'enfants exempte un parent qui travaille de payer de l'impôt sur les frais de garde, mais elle est peu utile pour les ménages à faible revenu. Les prestations pour le congé de maternité et le congé parental sont financées par l'État, au moyen de l'assurance-emploi (AE), et par le secteur privé, soit les employeurs. Ces prestations viennent habituellement s'ajouter à l'AE.

En 1996, les règles de l'AE ont changé. Avant, les travailleurs devaient accumuler 20 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à l'AE; le nouveau critère a été établi à 700 heures, puis abaissé à 600. Ce régime fondé sur les heures travaillées devait permettre à plus de personnes ayant un emploi à temps partiel ou plusieurs emplois d'obtenir des prestations de maternité. L'AE est une source de revenu très importante pour certaines mères : les prestations remplacent presque entièrement le salaire quand on y ajoute le supplément. Par contre, d'autres nouvelles mamans reçoivent peu d'aide de l'État, voire aucune.

En général, les prestations de l'AE fournissent 55 pour cent du revenu régulier. Pour les travailleuses de la fonction publique ou les membres de grands syndicats, le supplément peut porter les prestations à 90 ou 95 pour cent du revenu. Les travailleuses ont parfois le droit de prendre plus d'une année de congé. Toutefois, les femmes qui ont travaillé moins de 600 heures, les mères qui travaillent à leur compte ou qui ne sont pas sur le marché du travail ne reçoivent rien.

Durant la dernière année pour laquelle des données existent, 58 pour cent des 350 000 mères de nouveau-nés ont touché des prestations d'AE. Toutefois, 42 pour cent n'avaient pas travaillé assez d'heures ou n'occupaient pas d'emploi rémunéré durant l'année précédente (parce qu'elles étaient étudiantes, travailleuses autonomes, à contrat ou mises à pied, qu'elles restaient à la maison pour prendre soin d'enfants aux besoins spéciaux ou ne pouvaient trouver ou payer une garderie).

Parmi les mères ayant travaillé, seulement 58 pour cent de celles qui avaient un emploi à temps partiel et un enfant d'âge préscolaire ont reçu des prestations d'AE. La proportion était de 84 pour cent pour les autres mères. De plus, seulement 17 pour cent des mères qui travaillaient à temps partiel ont reçu un supplément, par comparaison à 27 pour cent des autres mères. Si l'on examine la situation par revenu familial, les prestations d'AE et les suppléments ont été les moins élevés pour les femmes qui en avaient le plus besoin. Environ 84 pour cent des mères vivant dans une famille dont le revenu variait de 70 000 \$ à 80 000 \$ ont reçu de l'AE. C'était le cas d'environ 40 pour cent des mères ayant un revenu familial de 20 000 \$ à 30 000 \$ et de seulement environ 20 pour cent des mères ayant un revenu familial d'à peine 10 000 \$ à 20 000 \$. De même, les mères qui gagnent un salaire horaire plus élevé sont plus susceptibles de recevoir de l'AE et des suppléments que celles dont le salaire horaire est plus faible.

Il y a aussi des différences dans les effets à long terme sur les mères qui n'ont pas droit à l'AE. Grâce aux changements récents, les mères qui ont reçu des prestations de maternité durant les cinq années précédentes étaient protégées des règles plus strictes imposées aux femmes qui entraient ou revenaient sur le marché du travail. Les nouvelles mères qui doivent, comme les autres, prendre soin

de leurs enfants ne bénéficient pas d'une telle protection si elles n'ont pas déjà eu droit aux prestations de maternité.

Ceci a de graves conséquences pour les Canadiennes qui risquent fortement de tomber dans la pauvreté. Comme politique de la main-d'œuvre, l'AE contribue assez bien à remplacer temporairement le revenu des parents qui sont sur le marché du travail depuis longtemps. Elle réussit beaucoup moins à aider les femmes à faire partie de la main-d'œuvre future de façon durable ou à soutenir les premières années de développement des enfants nés de mères à faible revenu. On connaît maintenant les liens étroits qui existent entre la pauvreté des femmes et les soins des enfants. Un programme de prestations de maternité bien conçu pourrait donc beaucoup aider à prévenir la pauvreté et le besoin d'assistance sociale tout en contribuant au mieux-être des enfants et des parents.

GARDE D'ENFANTS

Donna Lero, du Centre for Families, Work and Well-Being à l'Université de Guelph, a signalé l'importance des services de garde d'enfants pour les projets de transition de l'assistance sociale au travail. Elle craint surtout que ces projets ne visent à réduire le nombre de prestataires mais sans engagement majeur équivalent pour améliorer la vie des enfants et des familles pauvres en augmentant les places de garderie de qualité à prix raisonnable.

À son avis, 1996 a marqué un point tournant. Le gouvernement fédéral a alors transformé radicalement les programmes sociaux, les modes de financement et les approches fondamentales de l'assistance sociale. Il a aboli le Régime d'assistance publique du Canada dont il partageait les frais avec les provinces et qui prévoyait des mesures de soutien du revenu et des services connexes pour les familles et les enfants. Il a aussi réduit le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux versé aux provinces pour le financement en bloc de la santé, de l'éducation postsecondaire et de l'assistance sociale. Les provinces et les territoires ont maintenant beaucoup plus de latitude pour concevoir de nouvelles approches pour l'assistance sociale, y compris plusieurs projets de transition au marché du travail inspirés d'expériences américaines. La garde d'enfants au Canada a ainsi été confrontée à beaucoup de difficultés et de défis dont la réduction du financement.

La seule exception est le Québec qui a investi, depuis cinq ans, dans un système élargi de garderies à prix abordable pour tous les enfants. Partout ailleurs au pays, il existe des moyens importants de faire avancer les services de garde : l'Initiative de développement de la petite enfance du gouvernement fédéral; et le réinvestissement des sommes récupérées au titre de la prestation fédérale pour enfants dont une partie seulement est affectée à la garde d'enfants.

Mme Lero a fourni diverses informations sur la situation au Canada pour illustrer les lacunes :

- En 1998, il y avait 516 734 places dans les centres réglementés et les garderies de jour familiales pour répondre aux besoins de 3 323 000 enfants de 12 ans et moins dont les mères avaient un emploi. La capacité d'accueillir les enfants handicapés était très limitée.
- Environ 158 000 enfants étaient subventionnés (31 pour cent). Les listes d'attente pour les places subventionnées peuvent être très longues, en particulier dans les grandes villes.
- Les niveaux des subventions demeurent bas et n'ont pas augmenté depuis 1992 dans bien des provinces. En 1998, pour avoir droit à une subvention complète, les chefs de familles

monoparentales ayant un enfant devaient avoir un revenu inférieur à 20 000 \$. Même ces parents devaient parfois payer une partie des frais de garde. Le seuil du revenu fixé pour obtenir des subventions partielles varie beaucoup.

- Beaucoup de parents n'ont pas recours aux garderies réglementées pour diverses raisons. Certains ne peuvent obtenir de subvention ou de place. D'autres n'ont pas de garderies ouvertes aux heures où ils en ont besoin. Ceci pose un problème particulier aux petits salariés qui doivent travailler le soir, les fins de semaine et sur appel.
- La qualité des services de garde cause également de l'inquiétude, surtout quand il s'agit des bébés. Même les centres jugés excellents ont de la difficulté à trouver et à garder du personnel compétent.

Mme Lero a décrit la réforme de l'assistance sociale menée aux États-Unis en 1996 de même que ses effets sur les enfants et les familles, d'après les recherches effectuées. Les changements apportés ont été généralement très restrictifs : on a limité la période durant laquelle les prestataires pouvaient recevoir de l'aide financière; et on a obligé les parents de très jeunes enfants à chercher un emploi. Au Canada, le gouvernement fédéral a instauré une approche mieux intégrée et plus poussée en matière de garde d'enfants. Il a beaucoup augmenté le financement pour l'éducation des enfants de trois à six ans. Aux États-Unis, les politiques de financement, la qualité des garderies et le nombre de places offertes varient encore fortement d'un État à l'autre.

Les initiatives américaines de transition de l'assistance sociale au travail ont eu des effets significatifs sur l'emploi des parents. L'emploi chez les prestataires est passé de 22 pour cent en 1997 à 32 pour cent en 1999, mais la prospérité générale et la croissance des emplois ont beaucoup aidé. Le revenu annuel a aussi augmenté. Chez les familles les plus pauvres, le revenu disponible n'a toutefois connu qu'une légère augmentation. Les raisons principales sont la perte du soutien au revenu et des coupons alimentaires ainsi que les dépenses supplémentaires subies pour travailler dont la garde des enfants.

Peu d'études ont examiné les effets sur les enfants des projets de transition de l'assistance sociale au travail. Elles montrent cependant que ces effets peuvent varier selon divers facteurs : l'âge de l'enfant; les caractéristiques du programme de garderie ou des autres mesures de garde non parentale. Ils varient aussi selon que l'expérience d'emploi des parents est positive ou augmente le stress (par exemple faible salaire, pas d'avantages sociaux, mauvaises conditions de travail et peu de souplesse pour assumer les responsabilités familiales).

Plusieurs études ont porté sur les initiatives de transition de l'assistance sociale au travail dont le Projet d'autosuffisance. Elles ont révélé que ces initiatives avaient des résultats plus positifs pour les familles lorsque l'obligation de retour sur le marché du travail s'accompagnait de suppléments de revenu. Les effets sur les enfants plus jeunes étaient nuls ou positifs. Trois études ont toutefois signalé des effets néfastes pour les adolescents dont les parents se retiraient du régime d'assistance sociale pour travailler à temps plein. Des études récentes font preuve de prudence quant aux effets positifs sur les enfants, selon la situation familiale. Elles rappellent l'importance de comprendre les raisons qui peuvent mener à la pauvreté. Elles soulignent qu'il faut tenir compte des circonstances particulières de personnes pauvres, par exemple élever un enfant malade ou invalide, ce qui exige un soutien supplémentaire.

Pour terminer, Mme Lero a insisté sur le fait que les efforts visant à procurer des revenus d'emploi aux mères favorisent peu le développement des enfants à moins de permettre vraiment d'améliorer leur vie quotidienne. Les initiatives de transition de l'assistance sociale au travail doivent donc faire partie d'une approche plus large. Cette approche doit viser à réduire la pauvreté des familles et des enfants, à favoriser le développement des enfants, à appuyer les parents et à encourager l'inclusion sociale. Il faut aussi rétablir un pacte social de solidarité, car nous payons tous le prix de l'écart croissant des revenus et de l'inégalité des chances pour les enfants.

RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS ET DES DISCUSSIONS (JOUR 2)

Pour débiter la seconde journée de la Table ronde, les personnes participantes ont décrit brièvement leurs origines sociales. Elles ont aussi parlé de leurs expériences par rapport à l'assistance sociale et à d'autres programmes visant à favoriser l'emploi et à réduire la pauvreté. Certaines avaient aidé à concevoir les programmes dans leurs communautés. D'autres avaient pris part à des recherches et à des actions collectives pour régler des problèmes ou pour aider des gens en difficulté. Le reste de la journée a été consacré aux discussions avec les membres et le personnel du Conseil.

Le petit nombre de personnes participantes ne constituait en aucune façon un échantillon représentatif de la population à faible revenu. Il y avait toutefois une grande diversité en ce qui concernait l'âge, le sexe, la langue, la situation familiale et le milieu d'origine, le niveau de scolarité, la race et l'ethnicité. Certaines personnes étaient nées au Canada, mais d'autres étaient immigrantes; certaines travaillaient, mais d'autres étudiaient. Certaines venaient de milieux défavorisés ou avaient dû surmonter des problèmes de santé ou d'invalidité (les leurs ou ceux d'un membre de leur famille). Au moment de la Table ronde, certaines réussissaient très bien; d'autres s'en sortaient, mais s'inquiétaient de pouvoir maintenir les gains obtenus; d'autres luttait encore de toutes leurs forces.

Certains thèmes fréquents des discussions ont laissé entrevoir des façons d'améliorer les politiques qui touchent les Canadiens et Canadiennes à faible revenu. Les idées proposées allaient de moyens concrets d'augmenter l'efficacité des programmes à une restructuration majeure des politiques.

L'expérience que vivent les prestataires de l'assistance sociale a été un thème important. N'importe qui peut se retrouver dans une situation qui l'obligera à faire appel à l'assistance sociale : la fin d'un mariage; le décès d'un membre de la famille; l'invalidité ou la maladie d'un jeune enfant qui limite l'emploi; l'absence de garderies ouvertes aux heures où il faut travailler; l'automobile qui tombe en panne alors qu'elle est essentielle au travail; les effets du racisme; la fermeture d'un employeur important dans la communauté. Souvent, plusieurs de ces facteurs se combinent. Un seul coup dur peut toutefois mener au désastre financier quand une personne à faible revenu a peu de biens, voire aucun.

Peu importe ce qui a conduit à l'assistance sociale, le fait de devoir compter sur ces prestations est un travail en soi. Il faut se battre pour en recevoir puis prouver sans arrêt qu'on y a « droit »; il faut faire des pieds et des mains pour survivre avec un revenu qui est bien au-dessous du seuil de la pauvreté. Souvent, les gens doivent jongler avec une foule de bureaucrates, de règles, de programmes et de services à l'intérieur des divers gouvernements et des organisations non gouvernementales. Ceci exige beaucoup de temps et d'énergie. Pour obtenir plusieurs services, par exemple des soins médicaux ou des aides pour les enfants aux besoins spéciaux, il faut d'abord les trouver, puis se battre pour les obtenir. Pour avoir accès à l'éducation, à la formation ou à d'autres programmes qui pourraient aider à quitter l'assistance sociale, il faut constamment faire des efforts, mais souvent sans trop de résultats.

Des personnes qui ont dû recourir à l'assistance sociale ont dit que ce n'est pas si mal pour une très courte période. Toutefois, un élément qui est ressorti des expériences racontées aux membres du Conseil, c'est le pouvoir de notre régime d'assistance sociale. Ce régime réussit rapidement à enlever aux gens la dignité, l'espoir, l'autonomie, la confiance en soi et le sentiment d'avoir un avenir.

Pourtant, ce sont justement les qualités essentielles pour qu'une personne puisse améliorer sa situation.

La nécessité de vivre de l'assistance sociale comporte des dangers tangibles, par exemple mauvaise nutrition, écoles médiocres, logements et quartiers dangereux. La stigmatisation attachée à cette situation peut toutefois causer d'autres problèmes et mener à l'exclusion. Ainsi, vous devez présenter une carte spéciale à la banque pour encaisser votre chèque de prestations, ce qui vous identifie pour toutes les personnes à proximité. Vos enfants peuvent être traités différemment et jugés plus sévèrement. Certaines des personnes qui ont participé à la Table ronde ont réussi à quitter l'assistance sociale. Elles ont constaté que même leurs familles et leurs amis voulaient davantage les voir et les aider maintenant qu'elles sont sur le marché du travail.

Une autre caractéristique des expériences des personnes qui ont connu l'assistance sociale est le sentiment de peur. La peur de donner des renseignements à des personnes qui ont du pouvoir sur votre vie, qui peuvent s'immiscer dans votre vie privée, vous dénigrer, vous insulter et vous trouver des défauts, qui peuvent contrôler votre comportement et vous enlever le peu que vous avez pour une raison ou une autre. Cette peur touche aussi la possibilité de perdre vos enfants, vos prestations, votre logement, vos services, vos relations familiales et sociales. Les personnes participantes ont vu qu'elles payaient le prix lorsqu'elles tentaient de lutter contre la discrimination ou de remettre en question les lacunes des politiques. Même après avoir quitté le régime d'assistance sociale, elles continuaient à vivre dans la peur que l'on découvre un trop-payé ou une autre erreur qui les ramènerait en arrière. À la fin, toutes nous ont dit qu'elles étaient très heureuses des discussions. Pour certaines, c'était cependant une décision extrêmement difficile que de partager des renseignements très personnels.

Selon les personnes participantes, tout programme visant à augmenter l'accès aux études, à la formation, aux garderies et à un autre revenu que l'assistance sociale, par exemple les prestations de maternité, offre beaucoup d'avantages. Les principaux sont : l'espoir; la capacité de reprendre un certain contrôle sur sa vie; l'augmentation de l'estime de soi et de la confiance en soi; une récompense pour les efforts consentis; un plus grand nombre de possibilités; et la participation à une plus diversité de réseaux sociaux et d'activités.

Les thèmes de l'inclusion et de l'habilitation sont revenus à maintes reprises. Les organismes communautaires et les groupes de femmes – y compris les regroupements créés par des personnes pauvres pour répondre à leurs propres besoins – ont été des facteurs positifs importants pour plusieurs personnes participantes. La multiplication des contacts sociaux a permis à certaines de trouver l'âme sœur ou de nouer de nouvelles relations, une chose difficile à faire dans la pauvreté et l'isolement créés par l'assistance sociale. Si les gouvernements voient ce régime comme un soutien « passif », ils doivent reconnaître que c'est une passivité oppressive qu'ils ont grandement aidé à créer.

Toutes les personnes participantes étaient d'avis que les projets pilotes leur avaient été très utiles. Même si elles avaient quelques améliorations à proposer, elles s'inquiétaient surtout pour les autres. Toutes connaissaient en effet des parents, des voisins, des amis et des collègues vivant des situations difficiles semblables. Ces gens n'avaient toutefois pas eu la même chance qu'elles et n'avaient pu profiter de programmes pourtant si nécessaires. Certaines personnes participantes avaient d'ailleurs

pris part à des projets bénéfiques, avec ou sans rémunération, notamment comme chercheurs, leaders et mentors.

Quelle inspiration de voir tant de Canadiens et Canadiennes pauvres continuer à se battre non seulement pour s'aider et aider leurs enfants, mais aussi pour aider les autres! Voilà une grande leçon : les personnes défavorisées peuvent nous en apprendre au moins autant sur le développement des capacités humaines que les personnes privilégiées qui n'ont jamais vécu une telle épreuve. Pour pouvoir apprendre d'elles, toutefois, nous devons les consulter et les faire participer à la conception des programmes qui les toucheront.

Un autre thème important durant les discussions concernait le contexte général des politiques dans lequel se déroulent les projets et les expériences. À maintes reprises durant les deux journées, on a souligné les contradictions entre l'assurance-emploi et l'assistance sociale. Les membres du Conseil et les personnes participantes s'inquiétaient que DRHC limite le nombre de prestataires de l'assistance sociale dans le programme « Savoir en banque ». Plusieurs autres mesures ont aggravé la situation. Il a ainsi été question des règles plus strictes pour avoir droit aux prestations de revenu et d'emploi de l'AE et des nouveaux modes de financement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Tout ceci a rendu la vie encore plus dure pour les prestataires de l'assistance sociale qui ont davantage de difficultés à trouver une voie pour s'en sortir. Selon les personnes participantes, diviser les gens selon qu'ils ont droit à l'AE ou à l'assistance sociale pour déterminer de quel gouvernement ils relèvent est déshumanisant et inefficace. De cette manière, on brise la solidarité et on contribue à l'exclusion. On renforce le climat de dénigrement des pauvres où les prestataires de l'assistance sociale sont traités comme une catégorie à part, comme des citoyens moins dignes.

Les personnes participantes avaient l'impression que le gouvernement fédéral a abandonné certains de ses citoyens en permettant à d'autres gouvernements de les punir à leur gré. Si les gouvernements veulent vraiment aider les gens à quitter l'assistance sociale pour travailler ou même à ne pas en avoir besoin, il faut un système beaucoup plus intégré et continu de mesures de soutien individuel. Le Projet d'autosuffisance, qui fournit aux prestataires l'aide nécessaire pour faire la transition au marché du travail, est un pas dans la bonne direction.

Durant la discussion sur les politiques, il a été question des limites du marché du travail et de la nécessité pour les gouvernements de reconnaître la relation entre travail et pauvreté. Dans beaucoup de cas, les emplois ne paient pas beaucoup et les conditions de travail sont mauvaises. Le monde du travail ne tient pas compte de la taille de la famille ni de la responsabilité des soins à prodiguer. Le salaire minimum ne suffit pas pour subvenir aux besoins d'une personne seule, encore moins à ceux d'une famille. Des personnes qui participent au Projet d'autosuffisance ont raconté leur expérience. Certains emplois qui leur étaient offerts supposaient des horaires et des quarts de travail variables; les relations entre employeur et employés étaient mauvaises; et il y avait d'autres sources de stress. Les personnes en question trouvaient donc difficile de concilier un emploi avec leurs responsabilités familiales. Elles trouvaient important que les employeurs ne connaissent pas leur situation personnelle, leurs sources de revenu ou leur participation à un programme gouvernemental. Certains utilisent en effet ces renseignements à leurs propres fins. Par exemple, ils paient un salaire moins élevé que la valeur du poste ou accordent moins de respect au travail accompli.

La discrimination existe bel et bien sur le marché du travail. Plusieurs prestataires de l'assistance sociale peuvent en subir à cause de leur sexe ou de leur situation familiale, de leur race, de leur langue ou encore à cause des idées à propos des personnes qui ont vécu des arrêts de travail. Selon les personnes participantes, des mesures de soutien à l'emploi sont importantes, par exemple : de l'aide pour trouver et garder un poste; des informations sur la gestion financière; et des conseils sur la façon de présenter des demandes pour profiter des services et des programmes gouvernementaux. Les personnes qui faisaient des économies pour démarrer une micro-entreprise auraient trouvé utile d'avoir plus d'informations sur les banques et la comptabilité de base. Dans tous les programmes, surtout ceux offrant un soutien non financier, les personnes participantes ont vu un contraste frappant. D'un côté, le personnel des projets les aidait parce qu'il avait intérêt à ce qu'elles réussissent. De l'autre côté, les fonctionnaires de l'assistance sociale étaient peu motivés à s'assurer qu'elles reçoivent toute l'aide à laquelle elles avaient droit.

Les enfants et l'infrastructure pour la garde d'enfants ont fait partie des thèmes importants abordés. Le fait d'avoir des enfants est souvent ce qui jette les familles dans la pauvreté. Pour bien des gens, en particulier les mères, le désir d'une vie meilleure pour leurs enfants les motive à faire des efforts afin d'échapper à la pauvreté. Pourtant, la société ne donne pas un soutien adéquat pour permettre aux adultes de combiner un emploi et le travail de parents. C'est encore plus vrai pour les chefs de familles monoparentales. Perdre son emploi parce que son enfant est trop souvent malade ou que le service de garde n'est plus disponible est un risque sérieux. Les garderies enregistrées qui restent ouvertes après les heures normales de 9 à 5 sont rares. Les autres solutions de garde peuvent être risquées et les craintes à ce sujet préoccupent beaucoup de parents. Même au Québec, les listes d'attente des garderies peuvent aller jusqu'à un an. Les frais de seulement 5 \$ par jour sont plus difficiles à payer pour les personnes qui étudient ou gagnent peu que pour celles ayant un meilleur salaire. Dans les autres provinces, la situation est encore pire, surtout pour les personnes qui ont des besoins spéciaux à cause de la langue, de la culture ou d'un handicap. Le manque d'infrastructures et de normes de qualité appropriées fait en sorte que beaucoup de parents, surtout les mères chefs de familles monoparentales, ne peuvent quitter l'assistance sociale.

Les personnes participantes et les membres du Conseil ont aussi brièvement parlé, avec une certaine frustration, des seuils de pauvreté. De l'avis général, peu importe qui les établit, trop de gens vivent encore sous le seuil de la pauvreté. De plus, on fait trop peu pour que la situation change. La pauvreté n'est pas seulement une question de revenu, elle comporte de nombreux aspects. Les personnes pauvres font souvent face à beaucoup d'obstacles.

Depuis la Table ronde, le Conseil a pris connaissance de travaux intéressants sur les difficultés financières. Menés en Australie, ces travaux mesurent le manque de liquidités (p. ex. ne pas pouvoir payer ses factures à temps). Ils tiennent aussi compte des épreuves (p. ex. devoir, régulièrement, se passer d'un repas ou de chauffage). Toutefois, ils y ajoutent « les privations », p. ex. être incapables de se payer un passe-temps ou des loisirs ou encore d'inviter parents ou amis à prendre un repas une fois par mois. Même si cette approche met encore l'accent sur l'argent, elle établit néanmoins un lien entre la pauvreté et l'exclusion sociale.

De l'avis de tous, l'acquisition de biens est une approche plus stimulante pour prévenir et réduire la pauvreté que les systèmes punitifs traditionnels de l'assistance sociale. La notion de biens ne

comprend pas uniquement l'aspect financier. Elle englobe les biens personnels, p. ex. l'éducation et l'estime de soi, et les biens sociaux, p. ex. les réseaux d'amis. Ces biens personnels et sociaux sont très difficiles à créer quand on a tout juste assez de temps et d'argent pour survivre. Le Projet d'autosuffisance favorise l'acquisition de tels biens. Il aide les mères monoparentales à utiliser les atouts qu'elles possèdent déjà (les capacités acquises en occupant un emploi et en élevant les enfants).

Par contre, beaucoup d'autres programmes empêchent l'acquisition de biens. Les régimes provinciaux et territoriaux d'assistance sociale, par exemple, refusent d'aider les chefs de familles monoparentales qui sont admissibles aux études postsecondaires. Souvent, ces parents ne peuvent donc acquérir ce bien qui aurait des avantages à long terme pour plus d'une génération.

Deux problèmes ont été soulevés par rapport aux programmes d'acquisition de biens destinés aux familles et aux personnes à faible revenu. Avec un très faible revenu ou l'assistance sociale, comment arriver à économiser, même un peu, sans aggraver sa situation? Si un projet montre que c'est possible, cela ne donnera-t-il pas des munitions aux gens qui veulent réduire encore plus l'assistance sociale? À cela, les personnes participantes ont répondu que les ménages ont l'habitude d'épargner. Même s'ils ont peu d'argent, ils doivent en mettre de côté pour faire des achats plus importants de temps à autre. Les personnes participantes reconnaissent que ce genre de programmes n'est pas pour tout le monde. Toutefois, économiser à plus long terme pour s'offrir une grande récompense vaut bien des sacrifices, car on peut ainsi réaliser des rêves qui seraient, autrement, impossibles.

Ensuite, les questions ont porté sur les conditions qui limitent l'utilisation des sommes épargnées. Les gens devraient-ils être plus libres de décider ce qui peut le mieux les aider à avancer? Il pourrait s'agir d'ordinateurs, de télécopieurs, d'outils et de fournitures qui leur permettraient d'avoir un revenu ou d'aider leurs enfants. Aux États-Unis, par exemple, les comptes de développement individuel peuvent servir à épargner pour le logement. Au Royaume-Uni, les règles sont beaucoup plus flexibles. D'après les personnes participantes, il faudrait augmenter le montant maximum utilisable, jusqu'à 6 000 \$ environ. Ceci serait particulièrement utile pour faire de longues études ou pour démarrer une petite entreprise.

Enfin, les discussions ont porté sur la participation, l'argent et les services. Le taux de participation à certains programmes n'est pas aussi élevé que prévu. Ceci soulève la question à savoir quelles autres mesures seraient nécessaires. Les membres du Conseil ont rappelé un projet pilote pour les mères monoparentales mené par Mme Gina Browne, professeure à l'université McMaster. Ce projet a révélé de très forts taux de dépression chez ces femmes. Il a toutefois montré qu'il est avantageux d'offrir divers services – surtout loisirs, garderie et conseillers pour aider à démêler les nombreuses règles des organismes. On a notamment aidé les femmes à quitter l'assistance sociale et réduit fortement les coûts des soins médicaux et des autres services spécialisés pour les mères et les enfants. Selon le Conseil, beaucoup de chefs de familles monoparentales subissent donc un stress énorme à cause de leurs responsabilités écrasantes et d'un manque de soutien approprié. C'est probablement vrai aussi pour les autres personnes qui doivent vivre de l'assistance sociale.

Selon certaines personnes participantes, la solution la plus raisonnable serait un revenu annuel garanti suffisant pour couvrir les biens essentiels. Une telle mesure serait bien moins indiscreète et moins coûteuse à administrer que l'assistance sociale. Elle éviterait un bon nombre des effets négatifs de l'assistance sociale qui enlèvent aux gens l'espoir et la dignité. Aux dires des personnes

participantes, le problème n'est pas une simple question d'argent. L'argent ne sert à rien, si ce dont vous avez le plus besoin n'est pas abordable ou ne peut pas être acheté. Il faut donc assurer l'accès aux services et aux biens sociaux qui influent sur la qualité de vie, par exemple : logement, garderies, transport, soins de santé, temps avec la famille et les amis, et emplois convenables.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Après les deux jours de la Table ronde, les membres du Conseil national du bien-être social se sont réunis. Ils ont discuté de ce qu'ils avaient appris et déterminé les conseils les plus importants à donner à la ministre de Développement des ressources humaines Canada. Voici les quatre grands thèmes qui s'adressent aux gouvernements, en particulier au gouvernement fédéral :

Encourager ce qui fonctionne bien, en particulier pour les chefs de familles monoparentales, afin d'en faire profiter beaucoup plus de Canadiens et Canadiennes qui ont besoin d'une aide urgente.

Nous sommes d'accord qu'il faut des recherches. Nous mettons toutefois en doute le fardeau extrême de la preuve exigé dans le cas des gens à faible revenu. Nous sommes obligés de montrer exactement quelle sera l'influence d'une politique sur le comportement de ces gens. Pourtant, on n'en exige pas autant pour les politiques favorables aux personnes à revenu moyen et élevé. Pendant ce temps, les taux de pauvreté extrêmement élevés des chefs de familles monoparentales ont à peine changé en 30 ans au Canada. La Suède a réussi à prévenir la pauvreté en aidant à combler l'écart quand un chef de famille monoparentale travaille, mais n'a pas de second revenu ni de seconde paire de mains. Nous ne pouvons pas nous contenter d'étudier cette question – le Projet d'autosuffisance s'est révélé efficace. Il est grand temps pour le gouvernement d'agir.

Parler au vrai monde, pas dans des consultations officielles où ministres et fonctionnaires sont bien à l'aise, mais dans des endroits et par des moyens permettant d'assurer aux personnes à faible revenu la sécurité et le respect.

Rien ne peut remplacer l'expérience des Canadiens et Canadiennes à faible revenu. Ils doivent donc participer à trouver des solutions aux problèmes et aux obstacles qu'ils connaissent si bien. La Table ronde a montré que la peur et les doutes ressentis envers les autorités et les programmes gouvernementaux ont beaucoup d'effets néfastes. Ils peuvent influencer les comportements, nuire aux consultations et empêcher la participation aux programmes.

Trouver des moyens plus simples, faciles et fiables d'offrir aux gens le bon éventail d'avantages et de services dont ils ont besoin pour arriver à améliorer eux-mêmes leur vie.

Plusieurs Canadiens et Canadiennes à faible revenu sont pris dans un labyrinthe de règlements qui varient selon les programmes, les organismes, privés ou bénévoles, et les gouvernements. Il s'agit d'une vraie course à obstacles. Vous finirez peut-être par avoir de l'aide – si vous arrivez à vous rendre au bout des démarches. Pour les prestataires de l'assistance sociale qui font face à de nombreux problèmes, comme une invalidité et l'obligation d'élever seuls leurs enfants, la situation est particulièrement pénible. Il est trop facile pour certaines personnes de tomber entre les mailles du filet. Il est trop probable que d'autres abandonneront dans la frustration et la colère. Une réorganisation complète de notre régime d'assistance sociale, punitif et dégradant, serait un pas important dans la bonne direction.

Faire preuve de leadership au palier fédéral pour prévenir et réduire la pauvreté en garantissant des possibilités et des mesures de soutien plus équitables à tous les Canadiens et Canadiennes, peu importe l'endroit où ils vivent ou le niveau et la source de leurs revenus.

Cibler les mesures peut avoir sa place. Ce n'est toutefois pas souhaitable quand on crée ainsi l'exclusion. Ce n'est pas souhaitable quand on traite différemment les gens parce qu'ils reçoivent de l'AE ou de l'assistance sociale ou qu'ils n'ont pas eu d'emplois stables à cause d'une invalidité ou des soins à donner.

On pourrait adapter les règles de manière à donner à chaque personne de meilleures chances. Voici quelques politiques que l'on pourrait changer pour soulager immédiatement les personnes à faible revenu :

- mettre fin à la récupération des prestations fédérales pour enfants;
- fournir des prestations de maternité de base à toutes les mères et à leurs nouveau-nés;
- établir un programme national de services de garde pour toutes les familles;
- créer des programmes de formation et de transition pour les personnes qui entrent ou reviennent sur le marché du travail;
- permettre aux prestataires de l'assistance sociale d'avoir et d'acquérir des biens;
- permettre aux chefs de familles monoparentales ayant un prêt étudiant de continuer à recevoir de l'assistance sociale, du moins jusqu'à ce que les prestations pour enfants couvrent les dépenses réelles pour élever un enfant;
- verser un supplément aux chefs de familles monoparentales qui ont un faible revenu et ne peuvent profiter entièrement des crédits d'impôt offerts aux personnes dans la même situation mais qui ont des revenus plus élevés.